

GOUSSAINVILLE

N° INSEE 95280

Num	Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
2540	AC1	Ministère de la Culture - Ministère de l'Ecologie Monuments historiques : Monuments historiques inscrits et classés, classement, inscription et périmètre de protection.	Eglise Saint-Pierre Saint-Paul et crypte située sous l'église	Arrêté	25/11/1940
4381	AS1	Ministère de la Santé - Ministère de l'Ecologie, Conservation des eaux : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	FOSSE AU DUC n°1 - FONTENAY EN PARISIS - (Périmètre de Protection Rapproché)	Arrêté	14/08/2003
4468	AS1		FOSSE AU DUC N°2 - (Périmètre de protection éloigné)	Arrêté	14/08/2003
4380	AS1		FOSSE AU DUC n°2 - FONTENAY EN PARISIS - (Périmètre de Protection Rapproché)	Arrêté	14/08/2003
4500	AS1		FOSSE AU DUC N°1 - (Périmètre de protection éloigné)	Arrêté	14/08/2003
5100	I3	Ministère de l'Industrie : Gaz: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.	Canalisation 100mm de LOUVRES à GONESSE "hôpital"	Arrêté	04/08/2006
6150	I4	Ministère de l'Industrie Electricité: Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques.	400Kv n°4 - PLESSIS-GASSOT - VILLEVAUDE (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6320	PM1	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) naturels prévisibles (Art. L 562-1 et suivants du Code l'Environnement) Risques naturels: Servitudes résultant des périmètres de prévention des risques naturels et des risques miniers. Enveloppe des zonages réglementaires des plans de prévention des risques naturels opposables ou prescrits.	Plan de Prévention des Risques Naturels de Mouvements de Terrain (PPRNMT) pour les risques dus à la présence de carrières souterraines, de remblais et à la dissolution de gypse	Arrêté	24/02/2014
7350	PT2	Ministères et exploitants publics de communications électroniques. Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	LIAISON TAVERNY / BESSANCOURT - MONTHYON	Décret	23/08/1973
7280	PT2		LIAISON LILAS (fort de romainville)-MONT-PAGNOTTE	Décret	03/08/1979
7920	PT3	Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau. Télécommunications: Communications téléphoniques et télégraphiques: Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication	Câble Luzarches - Marly-la-Ville - Clayes-Souilly (Rocade de Paris)	Arrêté	29/06/1953

GOUSSAINVILLE

N° INSEE 95280

Num	Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
8602	SUP1	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisations des transports de gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	22/10/2015
8612	SUP2	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisations des transports de gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	22/10/2015
8622	SUP3	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisations de transports de gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	22/10/2015
8320	T1	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer - Direction des infrastructures terrestres - Directions régionales de RFF-SNCF Servitudes relatives aux voies ferrées	Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer	Loi	15/07/1845
8420	T5	Direction du Transport aérien (DTA) à la Direction Générale de l'Aviation Civile, (DGAC), les Directions inter-régionales de la sécurité de l'aviation civile (DSAC-IR) Servitudes aéronautiques de dégagement relatives à l'utilisation de certaines ressource et équipements - Communication et circulation aérienne -	Aérodrome du BOURGET	Décret	27/11/1969
8430	T5		Aéroport CHARLES DE GAULLE	Décret	13/07/1993
8520	T8	Direction Générale de l'Aviation Civile, SNCF, Collectivités, Concessionnaires Relations aériennes: Servitudes applicables aux installations d'aides à la navigation aérienne et à l'atterrissage (émission et réception), aux centres émetteurs et récepteurs de la métropole nationale ainsi qu'aux faisceaux hertziens.	CENTRE CHARLES DE GAULLE Aéroport C.C.T. n° 95.24.002 (Perturbations) Zone de protection et de garde	Décret	10/10/1975
8560	T8		CENTRE CHARLES DE GAULLE Aéroport C.C.T. n° 95.24.002 (Obstacles)	Décret	15/01/1985

Fin des Servitudes